

Présent-es : Dominique Pauvert (Chef.fe de service SAADEI - gestion des AESH et AED en CDI) ; Karine Bister (cheffe DIVE) ; Mai-Anh TU (cheffe de bureau DIVE4) ; Lynda Fougères, Jean-André Le Vaillant (DIVE) ; Pascale Beulze (SG de la DSDEN 35) ; Erwan Nicolazic (DSDEN 22)

Organisations syndicales : SUD éducation , FSU, FO, CGT, UNSA, SGEN-CFDT

La Division de la Vie des Établissements nous annonce que le rectorat n'a pas reçu à ce jour les décisions ministérielles pour la rentrée 2024 concernant les moyens AED : donc les propositions faites ce jour sont amenées à être modifiées.

La DIVE nous rappelle la mesure académique de glissement de la dotation AESH hors titre 2 au bénéfice de la dotation AED = 70 ETP d'AESH sont transférés vers les AED depuis plusieurs années ; en raison d'une sous-dotation en moyens AED pour l'académie de Rennes.

C'est quoi les AESH hors titre 2 ? ce sont les AESH géré-es par les lycées mutualisateurs ; actuellement le lycée Thépot pour les AESH du 29 et 56 et le lycée Mendès-france pour les AESH du 22 et 35.

Les AESH titre 2 sont géré-es directement par le rectorat.

Or, la trajectoire nationale sur les AESH prévoient les fins des AESH « hors titre2 » : donc cela va avoir un impact sur les moyens AED de notre académie car cette dotation transférée a vocation à disparaître.

Calendrier de fin des « AESH hors titre 2 » pour l'académie de Rennes :

- 1^{er} juillet 2024 : fin de la gestion des AESH des départements 56 et 29 par le lycée Thépot de Quimper : cet établissement mutualisateur n'aura plus en charge la paye des AESH
- 1^{er} novembre 2024 : fin de la gestion des AESH des départements 22 et 35 par le lycée mutualisateur Mendès-France

=> donc il n'y aura plus d'AESH gérés par les établissements mutualisateurs pour le 1^{er} janvier 2025

=> le rectorat prévoit un « repositionnement budgétaire » des moyens AED sur un calendrier pluri-annuel ou une « remise aux normes de la dotation AED » = **comprendre un « échelonnement des suppressions de postes AED »... en moyenne 15 à 20 Équivalents Temps Pleins supprimés chaque année pendant 4 ans ! Sans compter les mesures de suppressions ministérielles qui ne manqueront pas !**

Barème appliqué pour la répartition des moyens AED dans l'académie = voir document de travail en PJ :

le barème est un critère indicatif ; académie doit aussi regarder les besoins réels des établissements ; tous les besoins et demandes d'établissements en moyens AED ne sont pas pourvues.

Rappel de la mesure nationale sur les AED-Prépro :

phase de restriction sur l'entrée en AED-Prépro pour la rentrée 2024 : les AED-Prépro qui ont déjà commencé vont poursuivre ; mais fin du recrutement.

Plan pluri-annuel de réorientation du budget :

Le rectorat va faire des propositions de créations et suppressions d'ETP ; rien de déterminer pour l'instant, car ce plan doit être supportable par les établissements : le rectorat prévoit un plan de retrait pour 3 à 4 années à venir, soit 15-20 suppressions chaque année... c'est énorme. L'académie de Rennes est sans doute sous-dotée en moyens AED, notamment en AVS. Le ministère justifie cela par un IPS plus élevé. Elle avait ainsi pris la décision de réduire la ligne remplacement du budget AED et de « prendre » sur les moyens AESH « hors titre 2 ».

Procédure utilisée : rectorat dit avoir engagé un dialogue avec les départements (DSDEN) + les établissements susceptibles d'avoir des mesures de retrait + les inspecteur pédagogiques régionaux responsables vie scolaire.

Problème de l'académie est le nombre de petits établissements qui doivent malgré tout avoir un minimum de dotations en AED.

Point sur les évolutions de réseaux (fermeture /ouverture d'établissements) et conséquence sur les moyens AED

Fermeture du CLG Pier An Dall de Corlay = - 1,5 ETP d'AED

Ouverture du CLG Charles de Gaulle de Landerneau (prévision de 180 élèves) = 2 ETP (+ 0,5 ETP) d'AED

Poursuite de l'ouverture du lycée Mona Ozouf de Ploermel = + 1 ETP (soit 3,5 ETP AED au total)

EREA

Excédent de dotation important sur EREA de Quimper et Plœmeur : demandes de l'EREA de Quimper d'un abondement supplémentaire pour gérer son internat et situation complexe avec accompagnement en cours par les IPR-EVS : refus ;

Projets de mesures de retrait de 1 ETP pour chacun des EREA ;

EREA Magda Hollander-Lafon (Rennes) et EREA Jean Bart (Redon) : dotation équivalente à l'an dernier ; pas de mesures de retrait ni d'abondement.

Collèges

Mesures de retrait de moyens AED pour les CLG excédentaires avec écart + de 0,70 ETP

- **CLG Roger Vercel (Dinan-22)** : pas de suppressions les années précédentes en raison de travaux : travaux sont terminés = l'écart de dotation excédentaire sera réinterrogé cette année ; rectorat envisage un retrait d'ETP ; effectifs en hausse pour R2024 :
- **CLG de l'Aulne (Chateauneuf-29)** : pas de suppressions car 2 sites distincts et internat ; mais demande d'établissement pour moyens supplémentaires ne sera pas honorée
- **CLG Rosa Parks (Rennes-35)** : propositions de retrait de 0,5 ETP ; SUD rappelle qu'il s'agit de l'IPS le plus faible du département 35 et l'avant dernier IPS de l'académie + indice PSC4 très fort ; Pascale Beulze (DSDEN 35) déclare qu'il convient de continuer à accompagner ce CLG ; DIVE 4 répond que la mesure reste à débattre ; CLG va déménager pour la rentrée 2027.
- **CLG Paul Féval (Fougères35)** : contexte scolaire difficile : pas de retrait d'ETP
- **CLG Jules Léquier (Plérin-22)** : pas d'alertes particulières : excédent de 1,33 ; retrait de 1 ETP
- **CLG Gandhi (Fougères-35)** : contexte difficile avec un accompagnement cette année ; le CLG va perdre sa classe relais qui sera transférée au CLG Thérèse Pierre : 0,5 ETP qui sera transféré à Thérèse Pierre ; même remarque des organisations syndicales concernant l'IPS très faible et le PSC4 élevé qui nécessitent des moyens renforcés d'autant plus qu'il n'y a pas de classement en REP ; grève massive en mars 2024 qui a révélé des besoins criant ; rectorat toujours pour une mesure de retrait de 0,25 ETP
- **CLG Camille Guérin (Saint Méen le grand-35)** : pas d'alertes ; internat et section sportive : retrait de 0,25 ETP
- **CLG Jules Simon (Vannes-56)** : excédent lié au transfert de ses internes vers CLG Saint Exupéry : retrait de 0,5 ETP
- **CLG Michel Lotte (Palais -56)** : mesure de création en infirmière + documentaliste : présence adulte en hausse ; retrait envisagé de 0,5 ETP ; syndicats font remarquer qu'il n'y a pas de CPE et qu'il sera difficile de trouver un recrutement sur un 0,5 ETP ;
- **CLG Romain Rolland (Pontivy-56)** : retrait de 0,25 ETP
- **CLG Mescoat (Landerneau-29)** : perte d'élèves ; retrait d'1 ETP ; établissement à réétudier en moyens provisoires
- **CLG Simone Veil (Lamballe-22)** : pas d'alertes ; retrait de 0,5 ETP
- **CLG pierre Perrin (Val coesnon-35)** : internat d'excellence ; pas de suppression
- **CLG Jean Jaurès (Bannalec-22)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP
- **CLG Léonard de Vinci (Saint Brieu-22)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP
- **CLG Duguay Trouin (Saint Malo-35)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP
- **CLG Camille Claudel (Saint Quay Portrieux-22)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP
- **CLG du Penker (Plestin les grèves-22)** : pas de mesure car CLG traversé par une route : besoin d'AED pour faire traverser la route aux élève
- **CLG Théophile Briant (Tinténiac -35)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP
- **CLG Les sables blancs (Concarneau-29)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP
- **CLG Marie-José Chombart de Lauwe (Paimpol-22)** : projet CNR sur le bien être des élèves : demande d'établissement : pas de suppressions
- **CLG Jacques Prévert (Romillé-35)** : pas de retrait car situation avec alertes RH sur vie scolaire
- **CLG Pierre Brossolette (Bruz-35)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP ; mesure déjà faite l'an dernier mais excédent reste important
- **CLG Noël le Fail (Guichen -35)** : pas d'alerte ; retrait de 0,25 ETP
- **CLG Eugène Guillevic (Ploeuch-29)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP

- **CLG Le Volozen (Quintin-22)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP
- **CLG François Lorant (Moncontour-22)** : pas d'alerte ; retrait de 0,5 ETP

Les **CLG du Rheu, de Mauron et de Sizun** ont des dotations excédentaires également : des retraits envisagés mais le rectorat va prendre en compte les alertes.

Les **propositions d'attributions d'ETP en AED** = pour les établissements déficitaires ayant plus 1,5 ETP de déficit en moyens AED :

- **CLG Charles de Gaulle (Hillion-22)** : + 0,5 ETP
- **CLG Max Jacob (Josselin-56)** : pas de propositions car moins prioritaire
- **CLG Goh Lanno (Pluvigner-56)** : moyens provisoires en AED pour les R2023 et R 2022 car CLG en travaux ; création de 0,5 ETP pour pérennisation de moyens provisoires
- **CLG Mathurin Méheut (Melesse-35)** : forte hausse d'effectifs : création de 0,5 ETP pour pérennisation de moyens provisoires
- **CLG Jean Racine (saint Brieu-22)** : forte hausse d'effectifs + Ulis + UPE2A : création de 0,5 ETP ou moyens provisoires ; DSDEN 22 appuie la création d'ETP
- **CLG Françoise Elie (Bréal-sous-monfort-35)** : montée d'effectifs ; établissements avec moyens provisoires ; pas d'alertes ; pas de création supplémentaire ; moyens provisoires vont être réétudiés = comprendre supprimés ou diminués.

Lycées

Mesures de retrait pour le établissements ayant une dotation excédentaire de + 0,80 ETP en moyens AED.

- **Lycée Vauban (Brest-29)** : + 2,80 ETP AED excédentaires ; établissement touché par la tempête à l'automne ; internat mutualisé ; travail en cours sur l'internat sur la mutualisation ; jugement sera effectué sur ce qui va être produit (avec Lycées La pérouse et Kerichen) : pas de propositions pour l'instant : attente des échanges entre les établissements et IPR-EVS
- **Lyc Brizeux (Quimper-29)** : pas de mesures cette année ; situation sur l'internat et RH
- **Lyc bertrand d'argentré (Vitré-35)** : baisse d'effectifs sur plusieurs années : - 1ETP
- **Lyc hôtelier de (Dinard-35)** : internat mutualisé avec Jacques carier de Saint malo : retrait de 0,5 ETP
- **Lycée Kerneuzec (Quimperlé-29)** : baisse d'effectifs prévue ; retrait de 0,5 ETP
- **Lycée Marcellin Berthelot (Questembert-56)** : mesure de création en documentation ; écart excédentaire : retrait de -0,5 ETP en moyens AED
- **Lycée Fulgence Bienvenüe (Loudéac-22)** : retrait de 0,25 ETP proposé ; mais organisations syndicales mentionnent un IPS et PCS4 qui nécessitent d'avoir un regard particulier sur les moyens vies scolaires : sera retravaillé par DIVE 4
- **Lycée Sévigné (Cesson Sévigné-35)** : retrait de 0,5 ETP
- **Lycée Henri Avril (Lamballe-22)** : retrait 0,5 ETP
- **Lycée Renan (Saint Brieu-22)** : retrait de 0,5 ETP
- **Lycée Joseph Loth (Pontivy-56)** : retrait de 0,25 ETP ; car déjà un retrait l'an dernier mais effectifs continuent à baisser

- **Lycée Joliot curie (Rennes) et Lycée Pierre Guéguin (Concarneau-22)** : pas de mesures cette année car déjà des mesures les années précédentes
- **Lycée Paul Sérusier à Carhaix-22** : - 0,25 ETP en étude ; perte d'effectifs

Lycées ayant un déficit de dotation en moyens AED :

- **lycée Chateaubriand (Rennes-35)** : petit lycée pour le pré-bac : pas de demandes par l'établissement ; mais ne sera pas forcément accompagné l'an prochain malgré le déficit : pas une priorité
- **Lycée Colbert (Lorient-56)** : + 0,5 ETP
- **Lycée La pérouse-Kerichen (Brest-29)** : pas de propositions
- **Lycée Dupuy de Lome (Lorient-56)** : académie s'interroge sur l'écart déficitaire : création de 0,5 ETP
- **Lycée Mona Ozouf (Ploermel-56)** : + 1 ETP

Lycées Professionnels

- **LP du Blavet (Pontivy-56)** : établissement sensible : pas de mesures
- **LP Jean Guéhenno (Vannes-56)** : - 0,5 ETP
- **LP Ampere (Josselin-56)** : -0,5 ETP
- **LP Louis Armand (Locminé-56)** : -0,5 ETP
- **LP Dol de Bretagne** : important déficit : mais pas de propositions ; vie scolaire gère bien l'établissement : pas de demandes particulières

Cité scolaire

- **Lycée Félix Le Dantec (Lannion-22)** : - 1 ETP ; accueil des élèves de LGT Savina Tréguier pour l'internat mais arrangement en cours de discussion qui sera traité en moyens provisoires
- **Lycée Lesven, Kerichen & Vauban (Brest-29)** : pas de propositions
- **CS Brocéliande (Guer-56)** : -0,5 ETP
- **CS l'harteloire (Brest-29)** : -0,5 ETP
- **CS Iroise (Brest-29)** : -0,5 ETP

Établissements déficitaires

- **LGT-LP Bréquigny (Rennes-35)**: fort déficit en AED : -3,14 ETP ; pas de demandes d'établissements cette année mais les années précédentes ; proposition de 0,5 ETP
- **Lgt-LP Freyssinet (saint brieuc-22)** : création de 0,5 ETP
- **CS Chateaubriand (Combours-35)** : demande d'établissement pour le CLG : proposition de 0,25 ETP

Solde total : - 16,5 ETP en moyens AED pour la rentrée 2024

=> Organisations syndicales refusent de participer et approuver des suppressions de postes.

Questions posées sur la CDisation :

combien de demandes ? Combien de réponses positives ? Quelle situation pour les CDI en cas de baisse de moyens dans un établissement ?

262 CDisé-es actuellement

potentiellement : 100 CDisables si les demandes de CDisation sont faites

Le rectorat constate qu'il n'y a pas autant de demande CDisation que prévu.

Questions posées sur les décharges syndicales AED :

Pour les décharges syndicales pour les AED : compensation en remplacement à partir de 50 % de décharge.